

CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 94, rue Bergson - 42000 SAINT ETIENNE
Siret 380 386 854 00018 - APE 651 D
Caisse cotée sur « Euronext Paris », compartiment C



**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats
coopératifs d'investissement,
Autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires du 16
mars 2018**

I - Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 9 mars 2018

6 143 CCI, représentant 0.6 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,076 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Kepler Cheuvreux.

II - Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III - Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1 - Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est (ou sera) autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 30.096 certificats coopératifs d'investissement.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par la Banque Centrale Européenne.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats d'investissement cotés sur Euronext Paris (compartiment C).

Libellé : CCI du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Code ISIN : FR 0000045239.

3 - Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 110 €uros par CCI (hors frais)

V - Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2018 soit jusqu'au 16 septembre 2019.

VI - Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 9 mars 2017 jusqu'au 9 mars 2018

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 9 mars 2018 :
0,6 % du nombre de CCI et 0,076% du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au travers du contrat de liquidité au 9 mars 2018 :
6 143 titres

Valeur comptable du portefeuille au 9 mars 2018 : 496 680,85 €

Valeur de marché du portefeuille au 9 mars 2018: 522 093,57 €

Période allant du 9 mars 2017 au 9 mars 2018	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	10 769	11 675	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	10 769	11 675		
Cours moyen de la transaction	79,5703	80,6435		
Montants (en €)	856 892,57	941 512,86		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	856 892,57	941 512,86		

Informations : www.ca-loirehauteloire.fr

Responsable Communication Financière - Murielle Goffoz (murielle.goffoz@ca-loirehauteloire.fr) - Tél : 04-77-79-49-33